



Perte de l'ordonnance du juge des affaires familiales

Par Visiteur

J ai perdu mon ordonnance du juge des affaires familiales je n avais pas d avocat comment la recuperer

Par Visiteur

Chère madame,

j ai perdu mon ordonnance du juge des affaires familiales je n avais pas d avocat comment la recuperer

Il suffit de faire une demande de copie de jugement auprès du Greffe de la juridiction qui a rendu le jugement. La procédure est gratuite.

Vous devez remplir votre demande sur le formulaire Cerfa 11808*03 disponible ici:

<https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/showFormulaireSignaletiqueConsulter.do?numCerfa=11808>

Très cordialement.

Par Visiteur

L aurai je meme si elle date de 2006

Par Visiteur

Chère madame,

Oui, bien sûr. Ce n'est pas limité dans le temps.

Très cordialement.